Image not found or type unknown

Faire un cdd en juin et un autre en août en le prolongeant

Par **niania**, le **21/06/2010** à **12:04**

Je voudrais faire un CDD de 1 mois à un salarié pour le mois de juin et faire un autre en août de 6 mois.
Puis-je procéder de cette manière pour éviter le mois de juillet?

Par **FREMUR**, le **21/06/2010** à **12:44**

bonjour

Pour enchainer deux CDD successifs sur un même poste de travail , il convient d'appliquer entre les deux contrats un délai dit de carence, égal au moins au tiers de la durée du contrat initial.
(code du travail art L 122-3-11) le délai est calculé en jours d'ouverture de l'entreprise et non en jours calendaires.

ce délai n'est pas requis lorsqu'il s'agit d'une nouvelle absence du salarié remplacé, de travaux urgents nécessités par la sécurité,
d'emplois saisonniers,de rupture anticipée due au salarié,ou d'emplois par nature temporaires (liste du décrêt D 85-389 du 27 mars 1985)

Dans votre cas, vous souhaitez au contraire établir de vous même un délai entre les deux contrats, de ce fait il n'y a donc aucun empêchement à prévoir un premier contrat pour juin, interruption en juillet et nouveau contrat en août.

CORDIALEMENT

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés